

Réponse obligatoire également pour les locataires sortants après le 1er janvier 2021

Objet : Enquête contrôle de ressources
et occupation sociale des logements H.L.M.
Articles L.441-9 du C.C.H. et L.442-5 du C.C.H

COUTANCES, le 12/10/2020

Madame, Monsieur,

La Loi* n°96-162 du 4 mars 1996 nous oblige en tant qu'organisme H.L.M :

- à déterminer chaque année votre situation au regard des plafonds de ressources à ne pas dépasser (sachant que cette situation n'aura pas d'incidence sur votre droit à occuper votre logement).
- à communiquer tous les ans au Préfet du département des renseignements statistiques sur l'occupation sociale des logements locatifs H.L.M.

Vous disposez d'un délai **d'un mois** pour compléter et nous retourner le questionnaire ci-joint, accompagné d'une photocopie de votre AVIS D'IMPOT 2020 SUR LES REVENUS 2019.

Si vous ne répondez pas dans ce délai d'un mois, vous devrez payer à notre société :

- **un supplément de loyer maximum (doublant votre loyer)**
- **des frais de dossier s'élevant à 25,00 euros**
- **7.62 euros par mois de pénalité**

Afin de vous éviter de payer ces frais inutiles, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-joint avec le maximum d'attention et à nous le retourner **AVANT LE 13/11/2020**, en y joignant obligatoirement :

- **la photocopie de votre AVIS D'IMPOT 2020 SUR LES REVENUS 2019** (feuillet sur lesquels sont indiqués « Revenu fiscal de référence » et « Vos références ») Nota : si votre revenu 2020 a baissé d'au moins 10% par rapport à l'année 2019, vous devrez également nous fournir toutes pièces justificatives pour les 12 derniers mois (de janvier à décembre 2020): bulletins de salaire, attestations Pôle Emploi...
- **le cas échéant, les photocopies des avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019 de toutes les personnes (ascendants, descendants ou autres) occupant votre logement au 1er janvier 2021, qui ne figurent pas sur votre avis d'imposition.**
- **en cas de changement de votre situation familiale par rapport à celle figurant sur votre avis d'imposition (mariage, naissance, décès...), la photocopie des pièces justificatives.**

Vous avez la possibilité de saisir votre enquête en ligne sur notre site :

www.hlmcg.fr

Vos identifiants de connexion se trouvent sur votre enquête, au-dessus de l'adresse.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Direction.